



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 18 juin 2020

N°2214

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Olivier VERAN et Agnès PANNIER-RUNACHER présentent le plan d'action du Gouvernement pour la relocalisation des industries de santé en France

*Dans la continuité des annonces du président de la République à Marcy l'Étoile (69) lors de sa visite de l'usine Sanofi le 16 juin dernier, **Olivier Véran**, ministre des Solidarités et de la Santé, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont réuni ce jeudi 18 juin le Comité stratégique de filière (CSF) des « Industries et Technologies de Santé ». Cette réunion a permis de dresser un état des lieux de la reprise d'activité dans ce secteur, de rappeler les mesures déjà mises en œuvre pour pallier les vulnérabilités apparues pendant la crise sanitaire en matière d'approvisionnement et de présenter un plan d'action pour la relocalisation de projets de recherche et de sites de production de produits de santé en France.*

Renforcer les capacités nationales de recherche de solutions thérapeutiques

La crise sanitaire a souligné la nécessité de gagner en indépendance industrielle et sanitaire, tant pour l'approvisionnement en médicaments qu'en dispositifs médicaux. Pour y répondre, le Gouvernement a mis en place des initiatives destinées à favoriser la recherche française, à l'image de l'appel à projets lancé fin mars dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour **soutenir des projets collaboratifs de recherche et de développement de solutions thérapeutiques contre la COVID-19** (projets à visée préventive ou curative, incluant des essais cliniques de phase 1 ou 2 réalisés avec des partenaires académiques français).

Le Gouvernement a d'ores et déjà sélectionné six projets pour un montant total de 78 millions d'euros (voir annexe 1), couvrant diverses stratégies thérapeutiques (vaccinales, antivirales, etc.) et approches technologiques (chimie, biotechnologies, etc.).

Augmenter les capacités de production françaises et sécuriser l'accès aux produits de santé

Le Gouvernement a décidé d'accompagner l'industrialisation, la production et le stockage des produits thérapeutiques, afin de réduire la dépendance de l'Europe et de la France vis-à-vis des pays tiers en matière de santé.

La reconquête de la souveraineté industrielle et sanitaire de la France passe dans cette optique par le développement de nouvelles capacités de fabrication. C'est pourquoi un appel à manifestation d'intérêt (AMI) doté de 120 millions d'euros par le PIA est publié aujourd'hui ([consulter l'AMI](#)) pour identifier les

projets d'investissements qui permettront de faire croître très rapidement la production de médicaments impliqués dans la prise en charge des patients atteints de la COVID-19.

Au total, ce sont près de **200 millions d'euros qui sont mobilisés pour développer les industries de santé**, et soutenir la localisation des activités de R&D et de production en France dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Cette enveloppe concerne les seuls projets lancés en 2020 et sera amplifiée en 2021 pour financer de nouveaux projets.

Au-delà des vulnérabilités spécifiques sur certains produits nécessaires à la lutte contre la COVID-19, la crise a montré l'urgence qu'il y a à agir ou à conforter nos pistes pour assurer la résilience de notre industrie de santé. C'est dans cet esprit qu'ont été examinées les recommandations finales du rapport commandé à Jacques Biot par le Gouvernement en novembre 2019 sur les pénuries de médicaments essentiels, et finalisé en février 2020 ([consulter le rapport](#)). Sur cette base, **le CSF élaborera un plan d'actions qui reposera sur le recensement de projets industriels pouvant faire l'objet de relocalisations**, en tenant compte de leur faisabilité socio-économique, des externalités environnementales et sociales, ainsi que des critères d'éligibilité aux mesures de soutien nationales et européennes.

La relocalisation de la production de principes actifs de paracétamol sur le territoire national constituera un premier exemple de cette démarche. Des travaux sont ainsi engagés avec Seqens, Upsa et Sanofi pour que, d'ici 3 ans, la France soit en mesure de reproduire, conditionner et distribuer du paracétamol, comme l'a souhaité le président de la République mardi dernier.

Construire la résilience aux crises sanitaires à l'échelle européenne

Les outils de financement de l'innovation européens ont été mobilisés pour soutenir les projets français pendant la crise. Ainsi, l'appel à projets EIC (European Innovation Council) de mars 2020 financera 8 projets français en santé (voir annexe 2) à hauteur de 57,4 millions d'euros dont 4 en lien avec la lutte contre la COVID-19.

Le CSF des « Industries et Technologies de Santé » a également appelé la mise en place d'une coordination européenne renforcée pour soutenir la capacité de l'Union européenne à faire face à des crises sanitaires. Le CSF se félicite ainsi du plan proposé par la Commission Européenne le 27 mai qui place la santé au centre de la relance européenne avec un nouveau programme budgétaire dédié – EU4Health – et un renforcement du programme de recherche et d'innovation « Horizon Europe » sur cette thématique. La création d'un écosystème industriel européen pour la santé, annoncée par le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, doit permettre de structurer l'ensemble des actions européennes vers des objectifs partagés, et notamment un renforcement de l'autonomie stratégique européenne pour la santé. La conception de nouveaux projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) pourrait concrétiser cette volonté commune.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a déclaré : *« Le « jour d'après » doit être celui d'une indépendance et d'une autonomie retrouvées dans la production des biens essentiels. Nul ne peut concevoir que la France soit un jour dans l'incapacité de permettre à chacun d'accéder à des soins, à des traitements et à des médicaments »*

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré : *« Comme l'a réaffirmé le président de la République, nous ne gagnerons pas la bataille économique ni la bataille sociale et sanitaire si nous ne gagnons pas la bataille industrielle. C'est pourquoi nous mobilisons 200 millions d'euros pour financer des projets de recherche et développement, et de nouvelles capacités de production de médicaments et dispositifs médicaux afin de pouvoir répondre aux besoins de nos concitoyens et aux crises sanitaires. Grâce à cet investissement, nous allons relocaliser en France des emplois et des*

structures stratégiques qui contribuent à notre souveraineté en matière de santé, en coordination avec les autres pays européens. »

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

lucas.tourny@pm.gouv.fr

ANNEXE 1 :
PROJETS COLLABORATIFS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
DE SOLUTIONS THERAPEUTIQUES CONTRE LA COVID-19 SÉLECTIONNÉS

(78 M€ de financements sous réserve de l'obtention des autorisations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM – pour mener les essais cliniques)

Chef de file du projet	Descriptif du projet
ABIVAX	Molécule avec un double potentiel antiviral (ciblant une protéine nécessaire à la réplication du virus dans les cellules – résultats obtenus in vitro) et anti-inflammatoire (en activant un frein physiologique de l'inflammation – des essais cliniques sont déjà en cours pour d'autres maladies inflammatoires).
INNATE PHARMA	Deux anticorps monoclonaux ciblant pour l'un une molécule inhibitrice des cellules impliquées dans la réponse immunitaire précoce et l'autre ciblant un récepteur des neutrophiles impliqués dans la réaction inflammatoire - « tempête cytokinique » - en phase avancée.
INOTREM	Peptide inhibiteur de l'immuno-modulateur Trem 1 (dont le taux est élevé chez les patients COVID-19) pour stimulation de monocytes et neutrophiles.
OSIVAX	Vaccin avec un large spectre contre les coronavirus. Le projet s'appuie sur une plateforme produisant des nanoparticules antigéniques permettant de générer une réponse immunitaire associée à des lymphocytes CD8.
XENOTHERA	Approche thérapeutique d'anticorps polyclonaux de porcs, glyco-humanisés, dirigés contre la COVID-19.
GENOSCIENCE	Thérapie antivirale, ciblant le mécanisme d'inhibition de l'autophagie lysosomale.



**ANNEXE 2 :
PROJETS SÉLECTIONNÉS LORS DE L'APPEL A PROJETS EIC DE MARS 2020**

(57 M€ de financements sous forme de financements mixtes - subventions et capital)

Chef de file du projet	Descriptif du projet
Projets COVID	
CYPHEME	Une IA capable de détecter des contrefaçons de produits à l'aide d'un appareil photo de portable.
ARCHEON	Monitoring de masse de la ventilation des patients atteint de la Covid-19
OSIVAX(*)	Vaccin avec un large spectre contre les coronavirus. Le projet s'appuie sur une plateforme produisant des nanoparticules antigéniques permettant de générer une réponse immunitaire associée à des lymphocytes CD8.
XENOTHERA(*)	Approche thérapeutique d'anticorps polyclonaux de porcs, glyco-humanisés, dirigés contre la COVID-19.
Projets non COVID	
PKVITALITY	Un bracelet connecté permettant le monitoring en continu et sans douleur du taux de glucose
EXELIOM BIOSCIENCES	Un nouveau produit contre la maladie de Crohn
CARTHERA	Un nouveau procédé pour administrer des produits contre le cancer au-delà de la barrière hémato-encéphalique
CRISTALENS INDUSTRIE	Une lentille de contact intra-oculaire

() : Ces projets sont également financés par le gouvernement dans le cadre des projets collaboratifs mentionnés dans l'annexe 1.*